

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Justice : les magistrats face à leur serment

**C'EST** ainsi que l'on peut résumer le discours du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, à l'occasion de la récente session du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dont il est le président. Le tout dans le souci de raffermir et consolider l'État de droit dans notre pays. Normal, dirait-on, au regard des aspérités qui minent encore le système judiciaire gabonais.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

**L**A session du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) s'est tenue mardi. Il s'agit d'une instance présidée par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba et qui réunit nombre de personnalités dont le Garde des Sceaux. C'est l'occasion offerte aux principaux responsables de notre appareil judiciaire d'aborder les questions liées à ce secteur, en vue d'envisager des voies et moyens d'améliorer son fonctionnement et lui permettre d'être efficace. De même, en sa qualité de président de ladite instance, le chef de l'État saisit régulièrement cette tribune pour fixer le cap de ce que devrait être ce secteur sensible et combien important de notre société, et qui figure parmi les baromètres de la démocratie dans un pays. C'est ainsi que, s'adressant aux différents acteurs, il peut féliciter, blâmer, interpeller et exhorter selon les cas.

Mardi, Ali Bongo Ondimba aura été fidèle à cette tradition. Non sans féliciter "l'ensemble du corps de la magistrature" pour avoir pu, en dépit des difficultés liées au Covid-19, assurer la continuité du service public de la justice, le président du CSM a réitéré son appel des magistrats à leur responsabilité. Les invitant à inscrire "davantage" leur action dans le sens du "raffermissement" et de la "consolidation" de l'État de droit.

C'est à ce titre que le numéro un gabonais a rappelé aux uns et aux autres leur rôle primordial dans "la matérialisation d'une offre de justice adaptée, crédible, transparente et accessible à tous les citoyens". Et de poursuivre

: "La crédibilité de l'appareil judiciaire repose sur l'intégrité de ses acteurs aux yeux de tout justiciable. Dans ce sens, les décisions de justice doivent être rendues avec célérité et se distinguer par leur qualité irréprochable. Il s'agit du gage de la restauration de la confiance de nos compatriotes dans la justice de leurs pays".

Aussi, le chef de l'État a-t-il exhorté les magistrats à "la stricte observation des valeurs cardinales de déontologie, de l'éthique et du professionnalisme" auxquelles il a dit attacher du prix. Des valeurs traduites par le serment que les magistrats ont solennellement prêté à l'entame de leur carrière et qui impose à chacun d'eux de "se comporter comme un digne et loyal magistrat".

Et le président de la République de conclure : "Il y va de la fiabilité de l'institution judiciaire dont le défi majeur, aujourd'hui, est d'être à la hauteur des attentes du peuple qui aspire à une justice égale pour tous".

Ali Bongo Ondimba sait mieux que quiconque que, pour le moment, nous sommes loin du compte. Le système judiciaire gabonais est encore miné par plusieurs aspérités. Il y a certes des difficultés liées aux moyens, mais il ne faut pas, non plus, occulter les problèmes d'éthique et, parfois, de non-respect du principe de la séparation des pouvoirs.

Magistrate elle-même, l'actuelle garde des Sceaux est bien placée pour savoir exactement où se situe le mal. Il faut surtout éviter d'être bavard et maladroite, comme l'un de ses prédécesseurs. Me Francis Nkea Ndzigue, pour ne pas le citer.



Le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, ici avec la Garde des Sceaux Erylyne Antonella Ndembet ép. Damas, peu avant la session du CSM.

## Vers le recrutement de nouveaux juges

J.KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**A**U cours de la session du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui s'est tenue, mardi dernier, au palais du Bord-de-mer, sous la présidence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, président du CSM, la Garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet épouse Damas, Premier vice-président du CSM, a souligné "la nécessité d'envisager le recrutement de nouvelles promotions de magistrats pour pallier le déficit actuel".

Cette situation, a-t-elle relevé, consécutive à l'absence de recrutement de magistrats depuis bientôt trois ans, entraîne d'importants déséquilibres dans l'affectation des personnels au sein des différentes juridictions. Plusieurs acteurs du système judiciaire et, au-delà, de nombreux justiciables partagent cette préoccupation de la ministre de la Justice. Tant le déficit en

personnel a des incidences plus ou moins grandes sur le fonctionnement et le rendement de l'appareil judiciaire.

À cet égard, les récriminations des justiciables sont nombreuses. Les partenaires sociaux, eux, pointent du doigt très souvent la charge de travail sous laquelle croulent les magistrats, accentuée par la mise sur pied de nouvelles juridictions (tribunaux du commerce, du travail et des mineurs, etc.). D'où la nécessité de recruter des personnels bien formés à même de s'adapter aux évolutions et aux exigences en matière de justice. Laquelle, a indiqué la Garde des Sceaux, "est adossée dans le Plan stratégique Gabon émergent à un certain nombre d'activités dont les principales sont la vulgarisation du droit, la modernisation et le renforcement de la crédibilité de notre système judiciaire et la diversification de l'offre juridictionnelle en direction de nos compatriotes".

Dans tous les cas, au regard de ce



La Garde des Sceaux, Erylyne Antonella Ndembet-Damas, Premier vice-président du Conseil supérieur de la magistrature.

qui précède, le CSM a entériné "l'organisation d'un concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature (ENM), en vue du recrutement de nouveaux magistrats. L'équipement des juridictions en mobilier et matériels informatiques, la dotation en moyens roulants, la réhabilitation du bâtiment abritant la Cour d'appel judiciaire et le tribunal de première instance de Port-Gentil, etc."